

Contournement d'Ustaritz

Compte rendu de la réunion publique

Date :	22 mars 2017 (19h00 – 21h00)
Lieu :	Mairie d'Ustaritz - salle Lapurdi
Objet :	Présentation du projet de contournement d'Ustaritz en réunion publique : <ul style="list-style-type: none">• Etudes antérieures, décisions prises, calendrier et point d'avancement du projet• Objectifs et modalités de la concertation



PROCHAINES REUNIONS :

- **PERMANENCES en mairies :**
- **Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30**
- **Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30**

1. Préambule

La réunion publique du 22 mars 2017 a pour objet de démarrer la concertation publique, au titre de l'article 103-2 du code de l'urbanisme, relative au projet de contournement d'Ustaritz.

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques a, pour ce faire, pris le 09 mars 2017 l'arrêté n° DINFRA/PMOA/2017-01 portant sur l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation pour le projet de contournement d'Ustaritz.

2. Présentation des études et des modalités de la concertation

M. Carrère, maire d'Ustaritz, introduit la séance devant une assemblée de près de 150 personnes, en rappelant l'intérêt du projet de contournement de la commune.

M. Arribes et M. Echeverria, Conseillers départementaux, présentent ensuite l'objet de la réunion et les objectifs de la concertation.

Les services du Département présentent ensuite le déroulement et les résultats des études menées depuis 2012/2013, les décisions prises ainsi que les éléments de calendrier de l'opération selon le canevas suivant :

- Rappel du contexte et de la problématique
- Analyse affinée de la faisabilité des fuseaux
- Historique et décisions
- Bande de prise en considération
- Point d'avancement des études
- Contenu de l'étude d'impact
- Autorisations à obtenir.

Dans une deuxième partie, les objectifs et les modalités de la concertation sont présentés en précisant que cette concertation démarre aujourd'hui et sera menée tout le temps de l'élaboration du projet, soit jusqu'en fin d'année 2017, en recueillant les avis et interrogations du public, afin d'aboutir à un projet concerté et partagé :

- Modalités de la concertation et calendrier ;
 - 22 Mars 2017 : réunion publique de présentation des études et des modalités de la concertation
 - **Avril 2017 : tenue de permanences en mairie ;**
Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30
Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30
 - Ouverture d'une adresse mail dédiée pour recueillir les avis jusqu'à la fin de la concertation : concertation.contournement.ustaritz@le64.fr
 - Informations sur le site internet du Département www.le64.fr relayé sur le site des communes
 - Été 2017 : réunion des comités de quartier et des associations
 - Septembre 2017 : diffusion en mairies et mise en ligne sur les sites internet du Département et des communes d'Ustaritz et Larressore d'une plaquette d'information sur les études menées en 2016/2017, leurs conclusions et le projet proposé
 - Automne 2017 : dossier final de concertation et registres mis à disposition du public pendant un mois (mise en ligne du dossier de concertation sur les sites internet du Département et des communes)

Le calendrier global prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Concertation menée en 2017
- Études environnementales et de conception du projet finalisées fin 2017/début 2018
- Dépôt des dossiers règlementaires et instruction par les services de l'Etat au 1er semestre 2018
- Enquête publique (1 mois) envisagée deuxième semestre 2018
- Arrêtés d'autorisation et déclaration d'utilité publique attendus pour fin 2018, début 2019
- Acquisitions foncières 2019/2020

3. Débats autour des propositions du Département suite à la présentation

	<i>Sujets abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
1	Question sur les transports et le développement de la ligne ferroviaire Bayonne/Saint Jean Pied de Port	Le transport ferroviaire relève de la compétence de la Région et non du Département. Si une réflexion globale sur les transports est souhaitable, chaque gestionnaire ne peut agir que sur son domaine de compétence et en ce qui concerne le réseau routier départemental une action est jugée nécessaire au niveau d'Ustaritz.
2	Circulation difficile sur la RD932 et notamment la congestion à l'entrée de l'agglomération de Bayonne (carrefours de Maignon-Sutar) Poursuite de la mise à 2 fois 2 voies au nord d'Ustaritz	La problématique de Maignon-Sutar est bien connue de tous les acteurs, néanmoins les recherches de solution sont complexes et nécessitent du temps. Concernant la poursuite de la mise à 2x2 voies au nord d'Ustaritz, l'assemblée départementale a voté l'inscription de crédits au budget 2016. Cependant, ces deux sujets ne faisant pas l'objet de la réunion, il est proposé aux participants de se focaliser sur le projet de contournement d'Ustaritz.
3	Des optimisations du tracé sont-elles possibles ?	A ce jour, aucun tracé n'est arrêté à l'intérieur du fuseau d'étude et des optimisations de tracés seront recherchées par le bureau d'études, si elles sont possibles, à la suite des levés topographiques complémentaires (en cours, zone jaune dans le powerpoint).
4	Les échanges avec la future voie de contournement ont-ils été étudiés, en particulier avec la RD88 eu égard à un trafic PL conséquent à venir (zone Pelenborda) ?	Les échanges et rétablissements seront bien sûr étudiés, notamment celui avec la RD88. Aujourd'hui, les études ne sont pas suffisamment avancées pour présenter des résultats.

	<i>Sujets abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
5	La solution par le fuseau S1 (par Larressore au sud) a été évoquée à plusieurs reprises et a suscité des interrogations quant à son abandon	<p>L'étude de faisabilité a pris en considération toutes les possibilités de passage, et a établi une analyse multicritères détaillée. L'analyse multicritère et les estimations des coûts ont ensuite été présentées aux élus départementaux et communaux qui ont délibéré en faveur du fuseau S2 et validé la bande de prise en considération proposée dans ce fuseau.</p> <p>Le fuseau S1 n'a pas été retenu en raison notamment de contraintes environnementales défavorables déjà identifiées (natura 2000, zone inondable), et du peu d'optimisations possibles, alors que le fuseau S2 présente des possibilités d'optimisation.</p>
6	Quartier Saint Michel : riverains impactés, nuisances	<p>L'étude d'impact à venir aura pour objectif dans un premier temps d'analyser l'état initial ou état de référence de la zone susceptible d'être affectée.</p> <p>Dans ce cadre, cinq mesures de qualité de l'air ont été réalisées en novembre 2016 dans le fuseau pressenti et une mesure réalisée en centre bourg. Il en sera de même pour l'état initial acoustique avec 14 mesures de bruit prévues à l'été 2017.</p> <p>Une fois l'état initial réalisé, une étude des impacts sera réalisée et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation seront proposées.</p> <p>Dans le cadre de l'étude d'impact, le milieu humain sera donc étudié dans son ensemble et le Département y portera une attention toute particulière.</p>
7	Dimensionnement de la voie de contournement : pourquoi 2 fois 1 voie	<p>La voie de contournement sera effectivement dimensionnée à 2 fois 1 voie. Cette capacité sera suffisante pour absorber le trafic de transit qui représente environ la moitié du trafic écoulé sur la RD932 en traversée du centre bourg.</p> <p>Le reste du trafic (trafic venant ou partant d'Ustaritz ou interne à Ustaritz) continuera à emprunter la route actuelle.</p>
8	La voie de contournement sera-t-elle vraiment empruntée par les usagers, et qu'advient-il de la traversée du centre ?	<p>A la suite de l'enquête publique, la traversée du centre bourg sera déclassée du domaine public départemental au profit de celui de la commune qui pourra porter à ce titre un projet de requalification plus adapté à un trafic d'échanges locaux, et pourra étudier la possibilité d'interdiction de la traversée du centre aux poids lourds en transit.</p> <p>La voie de contournement sera en conséquence plus attractive pour les usagers en transit et notamment les poids lourds.</p>

	<i>Sujets abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
9	Dans le fuseau S2 (fuseau retenu), il apparaît des pentes assez conséquentes en raison du dénivelé ; ce problème a-t-il été étudié ?	En effet, la topographie du terrain naturel est dans cette partie très chahutée, tout comme dans la partie nord du fuseau. L'étude de faisabilité a pris en compte ces contraintes techniques dans l'étude de ce fuseau afin d'établir des profils en longs et des pentes acceptables. L'enjeu de l'étude de l'avant-projet sera justement de caler au mieux le tracé.
10	Est-il envisagé de recevoir les associations ?	Les services du Département organiseront les rendez-vous nécessaires avec chaque association afin de réaliser la meilleure concertation possible. Cette disposition fait partie intégrante du déroulement de la concertation.

M. Arribes, M. Echeverria et M. Carrère remercient le public pour sa participation active et clôturent la réunion.

4. Calendrier

Tenue de trois permanences en mairies ;

Les 11 et 18 avril à Ustaritz, centre Landagoien de 17h30 à 20h30

Le 13 avril en mairie de Larressore de 17h30 à 20h30